



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Petra DE SUTTER, Ministre des Télécommunications,
concernant la suppression des limites de téléchargement
- déposée le 29 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

Lors de la première vague du coronavirus, certains opérateurs télécoms ont supprimés les limites de téléchargement des connexions fixes et mobiles pendant une certaine période. Cette solidarité affichée par les opérateurs est survenue en plein confinement lorsque les activités en ligne ont significativement augmentées tant dans la vie professionnelle que dans la vie privée.

Face à la deuxième vague que nous vivons actuellement, différentes organisations appellent une nouvelle fois à la solidarité des opérateurs télécoms pour supprimer les limites de téléchargement. En effet, avec la reprise des cours en ligne pour le secondaire et l'imposition du télétravail, les activités en ligne vont de nouveau fortement se multiplier dans les semaines à venir.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Avez-vous également fait appel aux opérateurs mobiles pour revoir les limites de téléchargement ? Dans l'affirmative, quelles a été leurs réactions ?
- En cas de réponse positive, pour combien de temps cette suspension sera-t-elle d'application ?
- S'agira-t-il d'un acte de solidarité de la part des opérateurs ou des obligations seront-elles liées ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN



Réponse de la ministre :

En cette période de crise COVID nous sommes autant de plus confronté avec la réalité qu'une connexion Internet est devenu indispensable. Disposer d'une connexion internet de qualité détermine plus que jamais l'inclusion sociétale. Le télétravail est davantage encouragé et même rendu obligatoire. Même l'enseignement à distance devient de plus en plus la règle dans les différents niveaux d'enseignement.

Dans le cadre de la deuxième vague de la crise du coronavirus, j'ai demandé à tous les opérateurs de télécommunications belges, peu après ma nomination en tant que ministre des Télécommunications, d'identifier les initiatives qu'ils étaient prêts à prendre et quelles mesures d'accompagnement ils envisageaient pour répondre à l'appel lancé par différentes organisations.

Proximus a annoncé qu'elle suspendait temporairement les limites de téléchargement sur le produit Internet Start jusqu'à la fin de l'année 2020. Une politique d'utilisation équitable est appliquée pour garantir que la stabilité du réseau ne soit pas compromise par l'action précédente. Telenet a également annoncé un doublement du volume des données sur la formule Basic Internet. Pour les produits « unlimited » (WIGO/YUGO), la politique d'utilisation équitable a été adaptée. Les deux sociétés ont également informé mon Cabinet des initiatives qu'elles ont prises pour fournir aux familles vulnérables et aux étudiants qui ne disposent pas d'Internet un accès de base à Internet ou un accès gratuit aux réseaux Wi-Fi. Cela constitue un maillon important pour rendre l'enseignement à distance accessible à tous les élèves et étudiants.

Orange a quant à elle indiqué que sa connexion Internet fixe n'avait pas de plafond d'utilisation, de sorte que tous ces clients disposent déjà d'un accès illimité à Internet. Ils offrent également 5 Go de données mobiles gratuites par mois à tous leurs clients résidentiels et professionnels, pour une période allant jusqu'au début du mois de janvier 2021. En outre, ils offrent 50 Go supplémentaires comme solution Internet mobile « à domicile » (également appelée « Fly Box »), en remplacement d'une connexion Internet fixe pour les personnes qui ne peuvent pas se connecter dans certaines régions du pays.

VOO a également fait savoir qu'elle proposait un volume de téléchargement illimité pour tous les clients Internet fixes jusqu'au 31 décembre 2020. 15 Go de données mobiles sont attribuées à tous les packs Trio et Quatro et 13 Go de données mobiles supplémentaires sont attribuées au pack Hero. Des mesures similaires sont également prévues pour les clients professionnels.

Il s'agit effectivement des actes volontaires de la part des opérateurs. Proximus propose par exemple un accès gratuit au WiFi, via les établissements d'enseignement, pour les élèves et les étudiants qui ne disposent pas d'une connexion internet (stable) à la maison. Telenet prend également certaines mesures visant spécifiquement les groupes vulnérables, accès gratuit au signal WI-FREE de Telenet en Flandre, à Bruxelles et dans la botte du Hainaut.